

REGLEMENT

Cher(ère) Ami(e) de la Ludothèque,

Avant de découvrir toutes les merveilles de la ludothèque, nous vous demandons de prendre connaissance des points suivants :

1. La ludothèque est ouverte chaque

MERCREDI de 16h30 à 18h30

La ludothèque est fermée durant les vacances scolaires de Nendaz.

2. Afin d'élargir régulièrement le choix proposé aux enfants, de répondre à vos suggestions d'achat et d'entretenir le matériel, nous vous demandons **une participation de CHF 20.— par année, par famille.**
3. Cet abonnement donne la possibilité d'emprunter **des jeux pour une durée de 4 semaines**, renouvelable 1 fois (sauf pour certains jeux). Le jeu devra être rendu à la date mentionnée sur ce dernier.

Lors de chaque emprunt, il sera perçu un montant de **CHF 1.— à 10.—** selon la valeur du jeu prêté.

En cas de retard, une amende de CHF 2.— sera perçue par jeu et semaine de retard.

Paiement cash, aucun crédit n'est accordé.

4. Avant l'utilisation, l'abonné(e) s'assurera que le jeu est complet et en bon état ; si ce n'est pas le cas, il (elle) le signalera dans les 24h à la ludothèque.
 - ✓ En cas de perte du jeu ou si celui-ci est si gravement détérioré qu'il est rendu inutilisable, l'abonné(e) devra en rembourser la valeur.
 - ✓ Si le jeu est rendu en mauvais état, s'il est sali ou incomplet, l'abonné(e) devra contribuer à la réparation du dommage.
 - ✓ Les pièces ramenées même après plusieurs mois sont les bienvenues car certaines sont irremplaçables.

Nous vous recommandons de transporter les jeux avec soin, dans un sac plastique et de les ramener propres.

5. Veuillez nous signaler tout changement d'adresse.
6. Une négligence grave ou répétée peut entraîner votre exclusion temporaire ou définitive de la ludothèque.
7. La ludothèque décline toute responsabilité en cas d'accident pouvant survenir lors de votre visite ainsi que lors de l'utilisation des jeux prêtés.
8. A but non-lucratif, la ludothèque de Nendaz vit grâce **au bénévolat des ludothécaires**, au soutien de la commune de Nendaz, au soutien de la Loterie Romande, aux dons des diverses entreprises régionales, aux abonnements et aux locations.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration.